

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 7 Février 2022 à 9 heures

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Sylvain DOMINGUEZ, conseiller municipal ayant donné pouvoir
- Madame Horrida BOURAOUI, conseillère municipale ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française

Et de Madame Colette RIZZOLO -BRESSION, représentant l'Udaf

La présence de 8 membres restants,
Pour un total de 11 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et fait un point sur l'évolution de la crise sanitaire.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Don au C.C.A.S de matériel de la société LIDL.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Dons de denrées à l'association Saint Vincent de Paul.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

4/. Convention d'objectif et de financement avec la CAF de l'Hérault « contrat local d'accompagnement à la scolarité » Gabino et Villefranche 2021-2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Convention entre le C.C.A.S de Sète et la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Languedoc Roussillon (CARSAT), concernant l'attribution d'une subvention au titre du partenariat et de l'appel à projet conclu avec la fédération des centres sociaux du Languedoc-Roussillon.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Convention entre le C.C.A.S et le Conseil Départemental de l'Hérault concernant l'accueil et observation clinique dans le cadre des consultations pédiatriques PMI de l'île de Thau et d'objectifs pour les trois lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Adhésion au guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) et recrutement d'intermittents du spectacle pour la Salle de la Passerelle.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Création d'emploi d'animateurs saisonniers nécessaires au fonctionnement du centre social.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Avenant n°3 de la délibération D-2019014 – Remboursements des frais de déplacement- Fonctions itinérantes.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Débat sur la protection sociale complémentaire.

Après lecture du projet,
Le conseil prend acte de ce débat.

11/. Marché public- Approbation de la convention constitutive générale de groupement de commandes publiques entre diverses communes et entités publiques du territoire de Sète Agglopoie Méditerranée.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

12/. Débat d'orientation budgétaire – Approbation du rapport d'orientations budgétaires. Exercice 2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

13/. Présentation de l'analyse des besoins sociaux.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 12 heures.



Sète, le 10 Février 2022

Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN